

**LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

**2014-2020**

**Première contribution**

Commission n°1 "Finances - Prospective - Europe - Interrégionalité"

**Session du 8 octobre 2012**

**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>Les spécificités de la Région des Pays de la Loire, atouts et handicaps : les enjeux.....</b>	<b>4</b>
1.1	Les enjeux de positionnement du territoire .....	4
1.1.1	Un positionnement géographique atlantique mais périphérique .....	4
1.1.2	Un territoire dont il faut préserver l'équilibre .....	5
1.2	Les enjeux économiques et de l'emploi .....	5
1.2.1	Une région industrielle face à la concurrence mondiale .....	5
1.2.2	Un dense tissu de PME à accompagner en renforçant les compétences .....	5
1.2.3	Une région agricole en mutation .....	6
1.3	Les enjeux de la population ligérienne .....	6
1.3.1	Une démographie dynamique dont il faut anticiper les évolutions .....	6
1.3.2	Un riche patrimoine naturel et culturel à valoriser .....	6
1.3.3	Une qualité de vie qui rend la région attractive et qu'il faut préserver .....	6
1.3.4	Mais une situation sociale qui se dégrade .....	7
<b>2</b>	<b>Les défis à prendre en compte pour renforcer l'attractivité du territoire régional et le développement équilibré dans les territoires pour les habitants .....</b>	<b>7</b>
2.1	Agir pour le développement et l'innovation .....	7
2.1.1	Mettre en place les infrastructures de communication du Grand Ouest .....	7
2.1.2	Soutenir la compétitivité pour l'emploi .....	11
2.1.3	Miser sur l'innovation dans tous les domaines .....	13
2.1.4	Relever les défis énergétiques .....	16
2.2	Agir pour les territoires et ses habitants .....	17
2.2.1	Promouvoir l'insertion sociale et combattre la pauvreté .....	17
2.2.2	Anticiper et accompagner le vieillissement de la population et garantir l'accès aux soins à tous les ligériens .....	18
2.2.3	La culture et le sport pour favoriser l'inclusion sociale .....	19
2.2.4	L'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport pour tous .....	20
2.2.5	Favoriser l'accès et la réussite éducative .....	21
2.2.6	Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources .....	22
<b>3</b>	<b>La mise en œuvre : pour des outils 2014-2020 performants et adaptés aux projets et territoires (méthodologie) .....</b>	<b>24</b>
3.1	Une dimension interrégionale à intégrer .....	24
3.1.1	Faire de l'enseignement supérieur, une priorité interrégionale .....	24
3.1.2	Les actions interrégionales à mener .....	24
3.2	LA Méthodologie de programmation .....	25
3.2.1	Le volume financier du CPER Pays de la Loire .....	25
3.2.2	Le parallélisme CPER/ Fonds Européens ? .....	25
3.2.3	Le rôle des collectivités locales .....	25
3.3	La Programmation Fonds Européens (fongibilité, Pluriannualité... ingénierie en amont...) .....	25
3.4	La Nature des projets à inscrire : fonctionnement et investissement .....	26

**LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

**2014 – 2020**

**Première contribution**

*Commission n°1 "Finances - Prospective - Europe - Interrégionalité"*

*Rapporteur : M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan*

*Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT du BOISVOUVRAY (CFTC), Gérard CHARBONNIER (Insertion par l'économie), Jean-Marie MOREL (Jeunesse), Marc MARHADOUR (UNIFED), Joël FOURNY (Chambres de métiers), Joseph ROCHER (CFDT), Philippe YZAMBART (Professions libérales), Mme Marie-France DARONDEAU (CGC), MM. Henri COISNE (MEDEF), Jean-François TASSIN (Enseignement supérieur de recherche public), Philippe MOREAU (CGPME), Gildas TOUBLANC (Environnement), André TAMÉZA (Personne qualifiée), Joseph MOREAU (CCIR).*

*Entendue l'intervention de Monsieur Patrick JOUIN, Directeur Général des services de la Région.*

**101 votants.** Adopté par :

**Pour : 100**

Abstentions : 1

Le CESER est associé au suivi de l'avancement du Contrat de Projet Etat Région(CPER) pour la période 2007-2013 pour lequel il est consulté pour avis chaque année. Représenté au Comité régional de suivi, il est informé régulièrement également pour la même période de programmation de l'état d'avancement des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) sans que son avis soit cette fois sollicité. Toutefois, l'alignement du CPER 2007-2013 avec le Programme Opérationnel FEDER a amené progressivement le CESER à élargir ses avis aux fonds européens. Par ailleurs, le CESER siège au sein de la commission consultative d'évaluation et apporte son point de vue au fil des évaluations thématiques retenues par la commission.

Aujourd'hui, le CESER s'invite légitimement dans le débat sur l'avenir du prochain Contrat Etat-Région et sur celui des fonds européens pour la période 2014-2020. Ayant pris connaissance du diagnostic territorial stratégique post 2013 élaboré par le Conseil régional et les services de l'Etat, il apporte sa contribution en faisant part de ce qui lui paraît être les préconisations pour les Pays de la Loire en souhaitant qu'elles puissent, dans la limite des fonds qui seront disponibles, être retenues dans les financements de la programmation pluriannuelle à venir. Il s'agit d'une première contribution d'orientations stratégiques portant sur les principaux enjeux et défis à relever. **La priorisation reste à faire** dans le cadre des règles d'interventions des Fonds Européens en cours de définition et des négociations qui seront menées pour l'élaboration d'un nouveau contrat Etat-Région que le CESER appelle de ses vœux.

*La simple relecture et la synthèse des principales préconisations des rapports portés par le CESER (dont la liste figure en annexe) produits ces dernières années et en cours d'étude ont permis d'alimenter la présente contribution ainsi que les travaux et débats de l'ensemble des commissions.*

## **Préambule**

Le contexte de la préparation de la programmation pluriannuelle 2014-2020 s'articule autour de la mise en œuvre de la stratégie européenne 2020 et du lancement en France de la réforme de l'organisation administrative dans un Acte III de la décentralisation à venir.

Aussi la programmation pluriannuelle de priorités stratégiques procède d'une mise en prospective sur l'ensemble du territoire des défis à relever pour les Pays de la Loire à horizon de 2020 quelque soit l'organisation administrative qui sera mise en place et les attributions de compétences aux acteurs publics locaux.

Les priorités stratégiques pour les Pays de la Loire doivent ainsi être des leviers d'action et permettre au territoire régional d'optimiser ses nombreux atouts et d'atténuer ses handicaps pour relever les défis de l'attractivité, de l'équilibre des territoires et de l'emploi.

La crise économique qui frappe depuis 2008 et la volonté de renouer avec la croissance pour stimuler l'emploi doivent inspirer la réflexion et orienter les projets qui nécessiteront le soutien des fonds européens, de l'Etat, de la Région et des collectivités infrarégionales.

## **1 LES SPECIFICITES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, ATOUTS ET HANDICAPS : LES ENJEUX**

Le CESER partage en bien des points, même si celui-ci comporte bien des lacunes et manque d'homogénéité dans sa présentation, le diagnostic territorial stratégique élaboré par les services de la Région et de l'Etat. Les données qui y figurent sont connues et régulièrement utilisées dans les rapports, études, schémas élaborés aussi bien par le Conseil régional que par le CESER. Sans établir un état des lieux exhaustif, quelques grandes caractéristiques méritent d'être rappelées et c'est sur ces dernières que doivent être retenues les priorités qui mériteraient d'être financées pour la prochaine période de contractualisation.

### **1.1 LES ENJEUX DE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE**

#### **1.1.1 Un positionnement géographique atlantique mais périphérique**

Le positionnement géographique en périphérie de l'Europe nécessite le renforcement de toutes les infrastructures de communication permettant aux Pays de la Loire de demeurer une région ouverte et accessible qu'il s'agisse des infrastructures routières ferroviaires, aériennes et numériques. Ne pas procéder à ce renforcement constituerait une lourde menace pour le développement de la région comme pour ses voisines !

Région maritime, disposant d'un littoral et d'un estuaire, « porte ouverte » sur le monde, les Pays de la Loire doivent intensifier toutes les activités qui s'appuient sur cet atout, qu'il s'agisse des chantiers navals, de la plaisance, du grand port, des énergies marines, l'éolien Offshore et de toutes les ressources qui peuvent être tirées de l'océan ainsi que du tourisme. Subissant une forte pression, les territoires littoraux doivent pouvoir trouver le juste équilibre entre le développement de ces activités et la préservation des milieux, en particulier les risques de submersion.

## **1.1.2 Un territoire dont il faut préserver l'équilibre**

En complément d'une métropole Nantes-Saint-Nazaire en plein essor qui renforce ses liens avec Rennes et l'ouest, la région dispose d'un maillage équilibré et serré de villes moyennes déployées autour de grands centres urbains, c'est une force. Mais ce sont aussi des territoires périurbains et des territoires ruraux sans « désert » mais avec un risque de décrochage pour certains d'entre eux, plus particulièrement en territoires périphériques. L'étalement urbain, le recul des terres agricoles constituent des risques majeurs s'ils ne sont pas maîtrisés, l'accès aux services pour tous les ligériens est un autre enjeu ainsi que les mobilités infrarégionales. Les programmes européens et régionaux ne doivent pas oublier les territoires ruraux !

## **1.2 LES ENJEUX ECONOMIQUES ET DE L'EMPLOI**

### **1.2.1 Une région industrielle face à la concurrence mondiale**

Forte d'un tissu économique diversifié, la région compte des secteurs industriels très présents mais fragilisés par une forte concurrence (industries navales et aéronautiques, plasturgie, équipements mécaniques, métallurgie...) avec un poids du secteur important (17,1%). L'enjeu de l'industrialisation, comme moteur de croissance, est majeur et doit donc bénéficier de soutiens dans la perspective du maintien et du développement de l'emploi industriel en Pays de La Loire. Le secteur compte 290 000 emplois.

Les questions de compétitivité, d'innovation mais aussi de compétences et de formation professionnelle sont complémentaires des enjeux d'accessibilité et d'infrastructures de communication pour le développement économique.

### **1.2.2 Un dense tissu de PME à accompagner en renforçant les compétences**

A côté de ce tissu industriel bien implanté sur le territoire, même en milieu rural, un tissu dense de TPE-PME est aussi très vivant et créateur de dynamisme économique et d'emplois de proximité. Les Pays de la Loire comptent 115000 entreprises de services et de transport, 40 000 entreprises de commerce, 20 000 de construction. Seulement 1550 ont plus de 100 salariés, c'est dire le poids et le rôle des PME et des TPE.

Ainsi l'artisanat compte 160 000 salariés et 15 000 apprentis. Les enjeux de la transmission et de création d'entreprises, du développement et de la diffusion de l'innovation, du développement durable et de la formation ou de l'internationalisation sont à prendre en compte dans les priorités stratégiques pour accompagner et dynamiser ce secteur clef pour l'emploi en Pays de la Loire tant dans les domaines des métiers alimentaires, de services et de production que du bâtiment. Il en va de même pour le tourisme qui représente à lui seul 4% du PIB régional et 43000 emplois directs.

L'économie ligérienne est aussi marquée par la forte présence de l'économie sociale et solidaire qui représente 14.1% de l'emploi salarié privé (soit 150 785 salariés) et 13 673 établissements employeurs avec une augmentation de 23.2% du nombre de salariés entre 2000 et 2010.

### **1.2.3 Une région agricole en mutation**

Figurant comme 3ème région en termes de superficies agricoles utilisées, la région des Pays de la Loire est une région agricole diverse. De la viticulture à la production salicole comme produits emblématiques à une agriculture plus traditionnelle de production animale et de fruits et légumes, elle représente un secteur économique important en mutation face aux enjeux du développement durable. Le secteur compte 72 000 emplois.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont aussi en augmentation constituant un enjeu de modernisation de l'agriculture ligérienne.

Adossées au secteur primaire, les industries agroalimentaires fortes de 45 000 emplois sont un véritable moteur de l'économie territoriale.

## **1.3 LES ENJEUX DE LA POPULATION LIGERIENNE**

### **1.3.1 Une démographie dynamique dont il faut anticiper les évolutions**

5e région française par son poids démographique, la région des Pays de la Loire connaît une croissance supérieure à toutes les autres régions pour son taux de fécondité mais aussi importante quant au solde des flux migratoires. L'implantation selon les estimations de l'INSEE sur le territoire de 900 000 habitants supplémentaires d'ici 2040 constitue donc un enjeu essentiel et une pression qui risque de s'accroître sur le littoral et l'espace périurbain.

Tout en restant « jeune », la région devra faire face au vieillissement de la population, en particulier celle des retraités venus s'établir sur le littoral ; les questions liées à la dépendance doivent être anticipées.

### **1.3.2 Un riche patrimoine naturel et culturel à valoriser**

Les Pays de la Loire jouissent d'un riche patrimoine constitué de nombreux sites naturels (la Loire et ses affluents, un littoral, des zones humides, des arrière-pays...) de sites archéologiques, de monuments historiques et de musées, de parcs et jardins, de villes et villages remarquables sur l'ensemble du territoire. La Région dispose aussi de lieux de création et de diffusion culturelle qui constituent un atout majeur pour la région et ses habitants. De grands événements (Folles journées, Voyage à Nantes, festivals...) constituent les temps forts d'une riche vie culturelle.

Renforcer la qualité des programmations et structurer les filières et métiers du secteur culturel, valoriser et préserver des sites doivent être les objectifs d'une stratégie globale et coordonnée favorisant l'accès des ligériens à la culture en synergie avec le développement d'un tourisme attractif.

### **1.3.3 Une qualité de vie qui rend la région attractive et qu'il faut préserver**

Reconnue comme une région où il fait bon vivre les Pays de la Loire attirent des retraités, des étudiants étrangers, des cadres en recherche d'une qualité de vie mêlant offres urbaines, milieu rural, nature, culture, campagne et littoral, vies associatives et solidarités locales et intergénérationnelles dynamiques. Les pays de la Loire sont également une destination touristique mais qui n'attire pas suffisamment le tourisme étranger.

### 1.3.4 Mais une situation sociale qui se dégrade

La crise n'épargne pas les Pays de la Loire, de très nombreux emplois ont été détruits.

En 2009, 350 000 ligériens vivaient avec moins de 900 euros par mois, soit 10% de la population.

Avec 130 610 bénéficiaires de minima sociaux en 2008, on compte 5,2% des allocataires dépendants des prestations (allocataires dont la part des prestations dans les ressources totales est supérieure à 75%).

En 2010, 71 300 enfants ligériens vivaient au sein d'une famille bénéficiaire du RSA. Plus de la moitié des 75 403 familles monoparentales avec enfants vivait sous le seuil de bas revenu.

L'illettrisme frappe 180 000 personnes de 18 à 65 ans soit 9% de cette population dont 60% sans emploi et 12% au chômage.

Aussi la précarisation, la pauvreté et l'éloignement de certaines catégories de l'accès au marché de l'emploi (8.2% de personnes inscrites à Pôle Emploi) nécessitent des actions fortes structurelles de prévention et d'accompagnement pour promouvoir l'insertion sociale et lutter contre la pauvreté.

## 2 LES DEFIS A PRENDRE EN COMPTE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL ET LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DANS LES TERRITOIRES POUR LES HABITANTS

Le rapide tour d'horizon des spécificités régionales démontre l'importance de s'appuyer sur nos forces tandis que nos faiblesses requièrent une grande vigilance. La décennie en cours doit permettre de relever les défis, cela suppose de mener la bataille sur tous les fronts et de faire preuve d'imagination. Tous les projets ont un coût, en cette période de raréfaction des ressources financières, les politiques contractuelles entre la Région, les collectivités infrarégionales, l'Etat et l'Europe doivent être en adéquation avec les besoins et priorisées. Cela nécessite dialogue et partenariat.

### 2.1 AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

#### 2.1.1 Mettre en place les infrastructures de communication du Grand Ouest

##### *Les liaisons Est-Ouest*

La liaison ferroviaire entre la façade atlantique et l'axe Saône-Rhône n'est malheureusement pas prévue d'être étudiée avant 2020 dans les schémas nationaux et Européens des infrastructures de transport tant pour le fret que pour les voyageurs. Pourtant, cette façade représente le poumon économique de trois régions à vocation industrielle, agricole et touristique. L'état actuel du réseau ferroviaire est incompatible avec un trafic fret et voyageurs performant.

L'enjeu consiste à améliorer la prise en compte de cette façade atlantique et des grandes villes qui s'y trouvent dans le schéma national et européen, afin d'en promouvoir le développement. **C'est une absolue priorité !**

Barreau sud de Paris : Le grand ouest subit un goulot d'étranglement dans le sud Ile de France. Les enquêtes publiques se sont déroulées en 2010, le CESER y a participé .**Les travaux devront être engagés dans le prochain contrat.**

Liaison ferroviaires Ouest/ Est : Saint Nazaire / Nantes / Angers / Tours / Lyon : La modernisation générale de cet itinéraire doit faire l'objet d'études afin d'engager les premiers travaux avant 2020. Ils devront intégrer :

- ✓ Le raccordement à la ligne Sud Europe Atlantique à St Pierre des Corps ;
- ✓ Les raccordements aux lignes de fret ferroviaires Lille Hendaye et Bettembourg Perpignan ;
- ✓ La création d'une virgule à Savenay pour circuler sans retournement vers Redon et assurer la desserte fret de la Bretagne sud
- ✓ L'électrification de la ligne notamment l'axe Nevers / Chagny pour le fret et Saint Germain des Fossés /Lyon pour les passagers.
- ✓ La révision des points noirs ferroviaires tels que prévus dans les fiches actions fer du SNIT notamment le Tunnel de Chantenay et le contournement de la raffinerie de Donges dont les études sont engagées dans l'actuel CPER sont prioritaires.

#### ***Les liaisons interrégionales***

L'amélioration des liaisons ferroviaires entre les régions de l'Atlantique doit être considérée comme une priorité. Au-delà de l'indispensable renforcement des échanges entre ces régions françaises, il s'agit aussi d'établir de meilleures connexions avec nos voisins européens. Il s'agit plus particulièrement sur le plan ferroviaire de l'axe Nantes-Rennes et de l'axe Nantes-Bordeaux.

Voie rapide Rennes / Nantes : Les études d'une liaison rapide Rennes / Aéroport du Grand Ouest / Nantes axe Majeur de l'espace métropolitain Loire Bretagne vont être engagées pour mener l'enquête publique en 2013 en relation avec la région Bretagne et les liaisons Rennes /Quimper et Rennes /Brest. **Cette liaison est une urgence.**

Autres axes nécessitant des études et/ou travaux d'améliorations dans l'objectif d'un maillage du territoire sécurisé et performant : La réhabilitation et la modernisation des lignes Nantes /Saint Gilles Croix de Vie, Nantes / Bordeaux (via la Roche sur Yon et Luçon) ; Nantes / Pornic ; Alençon/le Mans /Tours.

#### ***Les liaisons infrarégionales***

De la même manière, les dessertes routières infrarégionales doivent être améliorées sur certains axes qui sont un frein à l'activité économique de la région et constituent des handicaps pour la mobilité des ligériens tout en étant également des freins aux mobilités interrégionales et internationales.

Il s'agit, pour améliorer la fluidité des échanges autour de l'agglomération nantaise, d'un **nouveau franchissement de la Loire** qui s'avère indispensable, le CESER renouvelle sa préconisation de construire en aval de Cheviré un pont urbain à travée mobile (coût entre 120 et 170M€) ainsi que d'améliorer les conditions de trafic du périphérique nantais.

Il s'agit aussi d'améliorer le franchissement au niveau d'Ancenis avec la construction d'un nouveau pont qui assure la desserte du pays des Mauges, la continuité entre l'axe départemental transversal du Sud (de l'A83 via Clisson et Vallet à Ancenis), et l'axe départemental du Nord (d'Ancenis vers l'A11 par Nort-sur-Erdre)

Le CESER s'est aussi exprimé sur le nécessaire désenclavement routier de la Mayenne : mise à 2x2 voies en intégral de la N162 reliant Mayenne, Laval, Château-Gontier, Le Lion d'Angers et Angers, contournements de Cossé le Vivien, Craon, Mayenne et Ernée. Le Nord-Ouest de la Vendée nécessite également la mise en 2x2 voies entre Aizenay et Challans puis Bois de Cené - Machecoul , en particulier pour la desserte du Grand Port Maritime.



**Sur le plan ferroviaire : Nouvelle Ligne Nantes / Angers/Sablé sur Sarthe : L'axe, Nantes Angers est stratégique pour la Région. De nombreuses études et travaux ont été faits pour améliorer l'utilisation des lignes actuelles. Il est impératif de poursuivre ces améliorations.**

Ces travaux de modernisation ne suffiront pas pour absorber les évolutions de trafic. Il y a donc lieu de lancer dès 2013 des études pour la création d'une nouvelle voie **rapide Nantes/Angers/Virgule de Sablé** afin d'engager les premiers travaux a la suite de la LGV Bretagne /Pays de la Loire.

***Renforcer la position du Grand Port Maritime***

Dans une économie mondialisée, disposer d'un port, même de taille intermédiaire, est un atout précieux. Le GPM de Nantes – St Nazaire doit être conforté pour gagner des positions, notamment dans deux orientations qui bénéficieront au développement régional :

*Disposer d'un terminal à conteneurs de dimension européenne pour mieux servir l'économie de la région et de son hinterland.*

Cela nécessite d'investir dans l'aménagement d'un linéaire de quais de 1500 m à Montoir pour pouvoir accueillir simultanément deux porte-conteneurs de 6 à 8000 EVP. Avec un trafic extérieur annuel de l'ordre de 30 millions de tonnes, le Port Atlantique Nantes Saint-Nazaire est le premier port de la façade atlantique française et le 4ème Grand Port Maritime. Les sites portuaires de Nantes Saint-Nazaire accueillent chaque année plus de 3 000 escales de navires marchands. Cette activité logistique génère 16 000 emplois sur les territoires ligériens ; elle crée au total 2,7 milliards d'euros de valeur ajoutée et plus de 26 000 emplois dans les régions du grand Ouest.

Dans le cadre du développement stratégique du port, il est essentiel de développer le container Ro-Ro (de l'anglais Roll on / Roll off, signifiant littéralement « roule dedans, roule dehors »). Le Ro-Ro est une technique de manutention horizontale permettant aux camions d'entrer et de sortir des cales des navires rouliers pour optimiser leur chargement et déchargement. En complément à cet équipement, il faut finaliser l'aménagement de la plate-forme logistique « 2LE » de Montoir destinée à articuler les différents modes de transports du fret : maritime, ferroviaire et routier.

*Se positionner comme le port majeur d'appui au développement des Energies Marines Renouvelables sur la façade atlantique.*

Les travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces deux orientations prioritaires et stratégiques se déroulent en deux étapes :

Première étape (2012-2014) : la création d'un pôle industriel dédié aux EMR (ALSTOM) et l'allongement du quai container pour permettre la réception de container de 6 à 8 000 EVP.et répondre aux nouveaux besoins bords à quai nécessaire aux EMR. Une partie du financement de ces travaux provient du redéploiement des crédits prévus pour Donges Est (CPER 2007-2013).

La deuxième étape qui prend en compte l'augmentation des volumes rouliers, vrac, contenaires suppose l'aménagement d'espaces dédiés tant sur la rive nord tant sur la rive nord (Montoir, Grand Tourteau) que sur la rive sud (Le Carnet) pour y accueillir les activités de la filière : industriels (Alstom, équipementiers...), base logistique de montage et maintenance. Le financement de cette deuxième étape, dont il convient de lancer, dès à présent la procédure, de débat public sera à inscrire dans le nouveau contrat 2014-2020.

**Construire des parcours multimodaux**

*Adapter les règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire*

L'aménagement du territoire conditionne les mobilités de ses habitants. L'éloignement entre logement et lieux d'activités provoque des déplacements. Le CESER renouvelle sa proposition d'instaurer une **Agence régionale de la mobilité** et de mettre en œuvre une « **Charte de cohérence urbanisme transport** » afin d'avoir une vue d'ensemble et d'avenir de l'urbanisme et des transports. Cette charte de cohérence pourrait faciliter la fédération des différents acteurs politiques et techniques autour de la valorisation d'axes de transport publics et de la maîtrise de l'étalement urbain.

*Susciter la construction de parcours multimodaux de bout en bout*

Améliorer le maillage de l'offre de transports suppose de proposer des liaisons entre pôles sans obligation de rabattement vers les centres urbains. L'ensemble des réseaux de transport ligériens doivent être coordonnés en ce sens avec un meilleur partage de l'espace selon les usages. L'amélioration de la qualité de l'offre de transport suppose d'agir à la fois sur les matériels mis à disposition et sur les services apportés.

Pour faciliter les déplacements en transports collectifs, il conviendrait de développer un système de tarification combiné comme des titres de transport multi-modes. Cette tarification pourrait être accompagnée dans la mesure du possible d'un système de « billettique » pour proposer des offres adaptées à la fréquentation, notamment sur les trajets courts. Les fréquences et les cadencements seraient à adapter selon les lignes pour assurer les correspondances limitant ainsi les temps d'attente. Pour construire leurs parcours multimodaux, les usagers des transports doivent disposer d'une information complète sur toute la chaîne de déplacement : en amont afin de préparer leur déplacement, mais également en temps réel, au cours de leur trajet.

A ce titre, le site Internet "Destineo" mis en œuvre par la Région constitue un bon exemple d'accès à l'information issue de multiples opérateurs. De plus les nouvelles technologies telles que celles utilisant les téléphones mobiles ou sur les GPS (Système de géo-position) sont à encourager.

Les collectivités territoriales doivent donc rendre les réseaux plus efficaces en proposant des offres attractives et de qualité, notamment un service complet du domicile au lieu d'activité en intégrant tous les modes de transports afin de les rendre accessibles à tous sans discrimination par le support, notamment pour les publics ne maîtrisant pas le français, pour les plus âgés, les personnes défavorisées ou atteintes de handicaps.

**Ces préconisations doivent être prises en compte et devenir des critères de sélection des projets à soutenir.**

Aussi, l'élaboration et la mise en œuvre d'un *schéma global de l'intermodalité et de covoiturage* serait indispensable pour avoir une action concertée autour des infrastructures nécessaires à réaliser.

**La création d'une plateforme dématérialisée** assurant la mise en réseau de tous les moyens de transport (bus, tram, train, co-voiturage...) permettrait de réduire les émissions de carbone;

**Il convient d'encourager la création de petits pôles d'échanges multimodaux** en incluant notamment les cheminements pour les vélos et le stationnement (vélo, cars et voiture), pour favoriser les interconnexions avec les autres moyens de transport ;

***Assurer la desserte du numérique sur tout le territoire pour tous les usagers***

Les entreprises ou les particuliers qui n'ont pas accès (ou dans de mauvaises conditions) à l'information et à la communication via le numérique subissent un lourd handicap, d'autant plus lorsqu'ils sont situés loin des centres urbains et à l'écart des grands axes de communication routières, ferroviaires, maritimes (les îles) ou aériennes. Tous les ligériens ne sont pas égaux en ce domaine. L'activité économique, la santé, l'accès à l'emploi, aux services, à l'éducation, à la culture nécessitent plus que jamais une montée en débit vers un passage au très haut débit. **Les zones blanches doivent être résorbées.**

Cet accès au numérique constitue un élément essentiel d'attractivité des territoires et de compétitivité des entreprises (Télé travail, télé centre...e-formation...). C'est aussi une ressource devenue indispensable pour tous les habitants de la région dans leur vie quotidienne.

En lien avec la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) en évitant la dispersion des initiatives trop souvent constatée et en encourageant la concertation et les mutualisations, **la politique d'aménagement numérique** de l'ensemble du territoire régional doit être poursuivie et accélérée. **C'est une priorité absolue !**

**2.1.2 Soutenir la compétitivité pour l'emploi**

***Accompagner le développement à l'international***

*S'ouvrir à l'international pour moins dépendre de la conjoncture nationale*

Dans une étude de fin 2011, Oséo indiquait que la moitié des entreprises innovantes se positionnent d'emblée sur le marché international et celles qui se développent le plus sont celles qui ont l'ouverture internationale la plus large. La crise a durement frappé les pays industrialisés mais la croissance est restée positive dans les pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil notamment. Tout en développant à la fois leur activité, ces pays représentent des marchés particulièrement prometteurs.

Oséo le pointe régulièrement dans ses bilans d'étape : les entreprises fortement exportatrices et innovantes font preuve d'une bien meilleure résistance que les autres dans un contexte de ralentissement économique. En effet, les entreprises réalisant plus du quart de leur chiffre d'affaires à l'international ont évalué à 11,2 % la progression de leurs ventes et les PME innovantes ont déclaré une hausse de leur chiffre d'affaires de 7,6 % en moyenne en 2008 au lieu de 1,1 % pour les non-innovantes.

*Sensibiliser, stimuler, « chasser en meute »*

Seul un chef d'entreprise sur dix fait de l'ouverture à l'international une question importante pour l'avenir de son établissement. Pourtant, le dispositif d'appui régional apparaît aujourd'hui très complet et plutôt bien adapté aux besoins. D'où un effort nécessaire consistant à :

- ✓ Mieux repérer le potentiel exportateur des PME ligériennes en distinguant deux types d'entreprises : celles qui sont déjà en phase d'internationalisation et cherchent à mesurer l'exportabilité de leurs produits et services ; celles qui pourraient se lancer à l'international mais qui hésitent ou sont inconnues des structures d'appui.
- ✓ Poursuivre le soutien au dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise) pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser leur développement international

*La stratégie de développement à l'international concerne également l'enseignement supérieur et la recherche.*

- ✓ Les établissements doivent être accompagnés pour la mise en place de partenariats en formation et recherche, le recrutement d'étudiants étrangers, une meilleure coordination des missions à l'étranger, la valorisation des masters internationaux.
- ✓ La mobilité des étudiants doit être facilitée, aussi bien la mobilité sortante que la mobilité entrante avec un renforcement de l'offre régionale en langues étrangères appliquées.
- ✓ Les formations ligériennes internationales sont à intégrer dans la promotion des atouts des Pays de la Loire à l'étranger dont. La découverte de la culture française et la connaissance du territoire ligérien (Pass Culture et Pass transport) doivent être proposés aux étudiants étrangers qui, de retour dans leur pays, seront des ambassadeurs des Pays de la Loire.

### **Accroître les compétences**

Les ressources humaines sont un des éléments constitutifs de la richesse d'un territoire. La constante évolution de l'environnement économique et social nécessite des compétences toujours plus larges au sein des entreprises, des administrations et des associations. Chaque Ligérien doit pouvoir bénéficier d'un parcours d'éducation et de formation qui lui permette de s'insérer socialement et professionnellement et de faire évoluer ses compétences. Pour ne citer que deux données régionales, le taux d'illettrisme ( 9%) et le taux d'accès à l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale montrent que c'est l'ensemble du système d'éducation et de formation qui doit être en capacité de répondre à ces défis. Les mesures à prendre en direction de publics spécifiques méritent un focus particulier dans le chapitre « Agir pour le territoire et ses habitants ».

La formation professionnelle continue notamment au service des PME et TPE doit progresser aussi bien pour les chefs d'entreprises que pour les salariés. Les dispositifs doivent prévoir dans un continuum l'évaluation et l'anticipation des besoins, l'information et le conseil (avec un réseau bien maillé sur le territoire et adapté à tous les publics), et enfin le développement proprement dit des compétences.

Parmi ces leviers, il faut privilégier :

- ✓ La promotion de la GPEC, surtout dans les PME, ainsi que la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC),
- ✓ Le développement des compétences clés afin qu'aucun salarié ne soit écarté de l'emploi,
- ✓ L'adaptation de la place des seniors dans le monde professionnel puisqu'en France un salarié devient senior avant la cinquantaine alors que l'âge de la retraite a été repoussé,
- ✓ Le développement de la VAE, y compris au niveau de l'enseignement supérieur, pour lequel la Région est reléguée au douzième rang en France.

***Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche***

Les acteurs régionaux de la recherche se sont impliqués avec volontarisme et un réel succès dans la construction de nombreux projets dans le cadre des Investissements d'Avenir. Mais les efforts en matière de recherche doivent rester une priorité et nécessitent :

- ✓ Un appui à toutes initiatives renforçant le PRES L'UNAM, coordinateur de projets régionaux et interrégionaux et de promotion de l'ESR régional,
- ✓ Une aide aux investissements d'avenir obtenus pour irriguer les filières régionales,
- ✓ Un soutien à la structuration de la recherche des SSH et de l'agronomie/agroalimentaire,

Le CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) constitue une voie d'obtention de thèses qui permet de modifier l'image du docteur dans les PME et les ETI, ces entreprises leur préférant le plus souvent l'ingénieur des grandes Ecoles. La Région des Pays de la Loire, quatrième région industrielle de France, est très en retard dans ce domaine : seulement 71 bourses pour plus de 2 000 en France en 2010. Aussi pour rattraper ce retard pris dans le soutien des Doctorats par le dispositif CIFRE, la Région devrait en faire la promotion, notamment vers les PME y compris sur les problématiques sociales.

*Développer la R&D permet de préparer l'avenir*

Développer des solutions innovantes permet de se démarquer et en singularisant son offre permet de conquérir de nouveaux marchés et de préparer l'avenir. Quel que soit le secteur et quelle que soit la taille de l'entreprise, cela permet de maintenir et/ou de faire progresser son avantage concurrentiel.

Il s'agit de provoquer la rencontre effective du marché qui intervient généralement lors de mutations technologiques. Cela passe par une analyse de marché fine et une détection de la motivation du client potentiel notamment en captant les signaux parfois faibles.

La création de ces entreprises innovantes est souvent orientée sur un marché « B to B » dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et les sciences de la vie. Ceci n'exclut pas les domaines plus traditionnels de l'industrie, de l'agroalimentaire, etc.

Mais cela ne relève pas d'un phénomène de génération spontanée, ça se prépare. Il est nécessaire de réunir deux conditions. D'une part, l'innovation n'émerge que si l'on est systématiquement à l'écoute des évolutions du marché, d'apparition de nouveaux besoins ou du souci d'amélioration de l'appareil de production ou des produits existants. D'autre part, cela ne peut être que le résultat d'un travail qui s'inscrit dans la durée : réflexion, conception, recherche et développement. C'est donc par cet investissement stratégique qu'une entreprise peut préparer l'avenir.

**2.1.3 Miser sur l'innovation dans tous les domaines**

L'innovation n'est pas à considérer uniquement comme un transfert de technologie, elle doit être présente dans tous les secteurs, elle doit être pensée au sens large. Aussi, tous les fonds européens doivent pouvoir être mobilisés ; en cela la notion de pluri fonds est intéressante. Elle se diffuse dans l'ensemble des secteurs économiques et concerne l'innovation technologique mais aussi organisationnelle, managériale sociales...

**Le FEDER devrait intégrer utilement la notion de pluri annuité** pour l'accompagnement des structures qui se lancent dans l'innovation sur les 7 ans avec des contrats d'objectif, car pour innover il faut du temps, de même qu'il est nécessaire de simplifier les modalités

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il convient de souligner **l'importance de l'inter région**, il faut soutenir des **projets collaboratifs** pour des structures implantées dans des régions différentes (notion de cluster) de même qu'il ne faut pas se focaliser sur la région uniquement mais tenir compte des projets émanant des collectivités infrarégionales ou d'autres porteurs susceptibles d'être retenus par le FEDER. Les projets d'innovation pour lesquels la collectivité régionale n'est pas impliquée devraient être néanmoins soutenus.

### *L'innovation technologique, sociale, managériale...*

#### *Diversifier les secteurs et croiser les technologies ouvrent des opportunités de développement*

La diversification du champ d'activité de l'entreprise par l'innovation, la création ou l'acquisition permet d'ouvrir les perspectives de développement et de réduire les risques d'exploitation. Ceci peut se traduire soit par une stratégie offensive en profitant des opportunités et des synergies, soit par une stratégie défensive pour compenser le recul de la rentabilité de ses activités traditionnelles.

La région des Pays de la Loire dispose d'atouts certains dont le principal reste la diversité et le dynamisme de ses activités économiques. C'est bien une stratégie volontariste d'innovation et de diversification qui a permis au bassin économique choletais de passer d'un secteur textile-habillement-chaussure en difficulté à une compétitivité retrouvée sur des niches à forte valeur ajoutée autour du luxe.

Par ailleurs, dans le cadre du croisement de technologies, des exemples fructueux émergent ces dernières années avec un enrichissement mutuel des connaissances par des échanges entre biotechnologies et agriculture, entre biotechnologies et TIC (notamment dans le domaine de l'imagerie pour le diagnostic, ...), entre électronique et santé, entre électronique et secteur de l'automobile, ou encore entre matériaux et énergies marines renouvelables. Les sous-traitants concernés par plusieurs secteurs (aéronautique et naval par exemple) sont de fait moins sensibles aux changements conjoncturels sectoriels.

Parfois, l'innovation est développée par une entreprise pour être mise en œuvre dans un secteur mais elle trouve des applications dans d'autres secteurs qui n'avaient pas nécessairement été envisagés au départ. La diversification des secteurs et le croisement des technologies représentent des potentiels de développement importants.

#### *Coopérer pour renforcer ses atouts*

**La coopération inter-entreprises permet de combiner les compétences et d'accélérer l'adaptation de ces entreprises à leur environnement.** Elle couvre soit l'ensemble des phases du processus de R&D, soit une étape particulière (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement conjoint).

Le résultat le plus fréquemment attendu est la réalisation d'un prototype, l'amélioration de produits existants et la création de nouveaux produits. Mais la coopération inter-entreprises permet aussi le développement de la connaissance par l'amélioration des savoirs scientifique et technique, des savoir-faire métiers et donc l'accroissement des qualifications du personnel.

La coopération, si elle est fondée sur le partenariat et la confiance, aboutit généralement à une montée en gamme des produits et des services. Si elle se met en place dans un rapport de subordination, comme c'est parfois le cas dans le cadre de la sous-traitance industrielle, cela pose le problème du pillage par les donneurs d'ordres des solutions innovantes proposées par les sous-traitants. D'où l'importance de la faculté à bien choisir ses partenaires pour coopérer, mais aussi à identifier les futurs liens à tisser entre les compétences détenues en interne et celles de ses partenaires.

En temps de crise notamment, l'innovation doit aussi être une "innovation responsable". Les excès sont à proscrire, autant que l'inertie. A tous les niveaux de l'entreprise, il est nécessaire d'impulser des changements de comportements : remettre l'humain au centre du management car sans la mobilisation des salariés il ne peut y avoir d'innovation. Voilà un défi important en matière de formation.

Il est urgent de retrouver du sens et de tenir le cap pour développer l'innovation en mobilisant ses équipes autour d'une stratégie centrée sur les enjeux futurs de l'entreprise. La vision à long terme permet de dépasser les obstacles quotidiens.

Pour que ce management stratégique aboutisse à des résultats concrets, il doit prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes : dirigeants, salariés, actionnaires, clients, fournisseurs et collectivités. Le périmètre d'activités est à définir et cela nécessite de mobiliser des ressources humaines et financières adaptées aux stratégies de l'entreprise.

Il faut continuer à investir en temps de crise pour en récolter les fruits après la crise et profiter de la crise pour changer l'entreprise.

**Les PME jugent trop complexe le système d'aides et d'accompagnement qui leur est proposé. Il faut donc réduire en les simplifiant le nombre de dispositifs.** Elles souffrent également d'un accès toujours trop limité à la commande publique.

### ***Accompagner l'économie sociale et solidaire***

Le CESER a présenté en 2012 un rapport sur l'économie sociale et solidaire portant plus particulièrement sur les services de proximité et a émis plusieurs préconisations pour soutenir ce secteur en plein développement :

Il s'agit d'**amplifier l'accompagnement des porteurs de projet en renforçant les missions de la CRESS** et en faisant émerger des « têtes de réseau » au niveau infrarégional avec la création de « pôles de développement territoriaux en économie sociale et solidaire ». Le décloisonnement pour susciter des synergies territoriales passe par l'incitation aux démarches collectives qui devraient être soutenues en prenant en compte l'innovation des projets. Le secteur a besoin en outre de développer les compétences en GPEC. **Des conventions d'objectif pluriannuelles** devraient être proposées aux structures durablement installées, de même qu'il conviendrait de relancer des appels à projets ouverts afin d'encourager l'innovation.

La sécurisation des ressources financières est indispensable pour les structures récemment créées avec notamment le micro crédit, la diversification des sources de financement.

### ***Faire perdurer une mesure de Type 423 dans la programmation 2014/2020***

Elle permet l'accès aux financements européens pour les petits porteurs, qui en sont traditionnellement éloignés par méconnaissance ou manque de capacité financière, elle répond ainsi à des besoins récurrents pour les associations : le soutien à la phase d'émergence, l'innovation et l'expérimentation, le soutien financier.

### ***Le tourisme, dont l'activité économique et sociale est insuffisamment prise en compte***

Le tourisme constitue une activité économique et sociale essentielle pour la Région qui repose avant tout sur des atouts naturels ainsi que sur la diversité du patrimoine et des activités économiques. Afin d'irriguer le territoire, l'activité touristique doit être envisagée comme permanente, sur toute l'année, et éviter l'assèchement des territoires.

En lien avec les Plateformes régionales d'innovation, les efforts doivent être poursuivis pour **renforcer la compétitivité du secteur par le soutien à la recherche et à l'innovation** autour des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques (internet, e-tourisme, applications Smartphone, médiations numériques...) et en lien étroit avec les formations touristiques.

Le soutien à la filière touristique passe aussi en priorité par **la mise aux normes des équipements**. En matière d'accessibilité, l'échéance 2015 ne sera pas tenue du fait des coûts induits et de problèmes techniques. Pour maintenir les activités et les emplois, il est essentiel d'accompagner les acteurs touristiques dans l'adaptation de leurs équipements. De même, les enjeux environnementaux et de lutte contre le changement climatique nécessitent un soutien à la filière de l'hôtellerie et de la restauration, y compris l'hôtellerie de plein air, pour lui permettre d'orienter ses investissements vers une meilleure adaptation (questions énergétiques, économies d'eau, gestion des déchets...).

A l'échelle régionale, il s'agit de soutenir les initiatives visant à **la mise en réseaux** des acteurs touristiques, pour leur permettre de développer une offre diversifiée et coordonnée, sous forme de "pack", en lien notamment avec les artisans et commerçants alimentaires de proximité.

### 2.1.4 Relever les défis énergétiques

Faire de la sobriété énergétique et de l'efficacité énergétique une grande cause régionale est une priorité pour la prochaine période de programmation en cherchant à produire à partir des ressources et filières régionales dans un nouvel équilibre, à réduire l'impact des consommations des secteurs urbains et des transports, à renforcer les programmes de R&D en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie.

Le conseil en énergie partagé en direction des collectivités, des entreprises et des particuliers doit être soutenu.

L'aide à la réhabilitation des logements est également une priorité à renforcer et à accompagner

#### Assurer la transition énergétique

L'implantation d'une antenne du **Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives** est une très bonne décision de même que la construction d'une **plateforme dédiée à la valorisation des micro-algues** venant ainsi renforcer la constitution de la filière d'excellence dans ce domaine avec la plateforme ALSTOM, le premier champ éolien Off Shore et un second au large de l'Ile d'Yeu ainsi que SEM REV.

Il convient en outre de mettre en place **des réseaux et des filières qui concernent, les déchets, la biomasse et la méthanisation**, notamment avec le lancement d'appels à projets spécifiques :

- ✓ Profiter de la filière biomasse pour avoir une politique active et conjuguée de plantation et d'abattage et d'installation de chaudières à bois déchiqueté ou recyclé.
- ✓ Faire des déchets une matière première pour la méthanisation, ce qui augmentera la rentabilité de nombreuses entreprises ou qui permettra aux exploitations agricoles de mieux gérer leurs apports en azote ;
- ✓ Développer la valorisation énergétique des déchets dans le cadre d'approches multi-filières.



**Renforcer la R&D**

Il est nécessaire de développer/renforcer les programmes de R&D en matière de **production et de stockage d'énergies d'origine renouvelable**. En particulier, le programme PERLE 2 qui figure au CPER actuel devrait être poursuivi et bénéficier de soutiens accrus pour :

- ✓ La recherche sur le stockage électrochimique de l'électricité, tant au niveau des batteries destinées aux véhicules à propulsion ou assistance électrique, qu'à celui des batteries stationnaires pour le bâtiment (logements et tertiaire) pour mieux gérer les consommations, ou encore à celui du stockage « gros volume » pour mieux utiliser les équipements de production à partir de renouvelables intermittents.
- ✓ La recherche sur l'hydrogène au niveau de sa production, de son stockage et de ses usages (électrolyse, piles à combustible, combustion directe ...). En y incluant le financement de projets expérimentaux (propulsion de bateaux).
- ✓ Le financement d'un pilote industriel de production de biocarburant de 3ème génération, à partir du laboratoire GEPEA et de sa technologie basée sur l'exploitation des microalgues est nécessaire.

**2.2 AGIR POUR LES TERRITOIRES ET SES HABITANTS**

**2.2.1 Promouvoir l'insertion sociale et combattre la pauvreté**

***Aller au-devant des plus démunis***

Dans son rapport de novembre 2009, *aller au-devant des plus démunis*, était le leitmotiv du CESER, il est toujours d'actualité ; des actions de prévention doivent être encouragées avant que les personnes ne tombent dans un processus d'exclusion (prévention des expulsions)

Il convient également d'adapter les dispositifs aux besoins en déterminant les modalités d'un accompagnement adapté aux différentes situations.

En matière de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, il faut articuler en priorité les leviers que sont la santé, le logement et l'emploi. En matière de santé, il est important de viser la « non rupture » entre les dispositifs de prise en charge ; en matière de logement, il faut adapter les hébergements d'urgence aux publics et renforcer la prévention des expulsions et développer des offres alternatives au parc social. Quant à l'accès à l'emploi, il est nécessaire de simplifier les dispositifs, innover avec les entreprises et permettre aux plus démunis d'avoir accès à la formation professionnelle.

***Développer la vie associative***

Bénéficiant d'une vie associative riche, dynamique et source d'innovation, les Pays de la Loire doivent conforter cet atout en soutenant le bénévolat. Au-delà de sa fonction éducative intrinsèque, le bénévolat joue un rôle essentiel dans l'éducation à la citoyenneté et la valorisation de l'activité associative. Les activités sportives, culturelles ou de loisirs, lorsqu'elles sont pratiquées en structure collective, constituent des pratiques à forte valeur ajoutée dans des dimensions sociales. A travers leur mission citoyenne, il s'agit de rechercher, dans leur organisation, les conditions favorables pour qu'elles assurent pleinement leur rôle d'initiation à la pratique d'une vie sociale et puissent s'accréditer comme source et vecteur de lien social.

Le soutien aux formations en direction des bénévoles associatifs est essentielle à la reconnaissance de ce secteur, générateur direct d'activités et d'emplois pour les territoires. La qualification contribue également à la reconnaissance d'un statut du bénévole essentielle au développement continu du secteur.

## **2.2.2 Anticiper et accompagner le vieillissement de la population et garantir l'accès aux soins à tous les ligériens**

**Face au vieillissement de la population**, il convient de poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative des **établissements d'accueil** pour les personnes âgées et les personnes handicapées, notamment adultes, et de soutenir les projets novateurs permettant une alternative à l'hébergement traditionnel des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les projets destinés à améliorer la **qualité de vie des aidants** (souvent âgés) dont un parent est malade, handicapé, âgé en apportant des réponses de proximité, individualisées et collectives nécessitent également un soutien.

Le CESER pense que l'Agence **régionale de la mobilité** qu'il appelle de ses vœux devrait intégrer une composante sanitaire et sociale avec, entre autres, la question des déplacements de la population en perte d'autonomie : domicile/accès aux soins/accès aux services

**Les projets de logements favorisant la mixité générationnelle** doivent être également soutenus, tels que l'association d'une résidence pour personnes âgées et personnes handicapées et une maison de l'enfance – des logements sociaux attribués pour moitié à des retraités et pour moitié à des jeunes couples avec enfants, tous fréquentant des équipements communs tels le restaurant scolaire qui peut aussi accueillir les retraités.

Le CESER écrivait en 2010 dans « Quelles ressources pour quel progrès » : *la santé : un traitement de choc urgent*. La faible densité des professionnels libéraux de la santé, plus particulièrement chez les spécialistes (63/100 000 habitants contre 87 en France) et d'infirmiers diplômés d'Etat (71 contre 124) est un sujet préoccupant au regard des perspectives d'accroissement de la population et du vieillissement, d'autant qu'il existe de fortes disparités sur le territoire, avec une densité encore plus faible en Vendée et en Mayenne. L'accès aux soins sur l'ensemble du territoire doit être une priorité pour la prochaine période de contractualisation. Tout en privilégiant la relation directe patient-médecin, et en poursuivant le maillage structurant d'accès aux soins via **les maisons de santé**, il convient de mettre l'accent sur le **développement de la télémédecine** en la déployant d'abord pour des spécialités médicales déficitaires et s'y prêtant (la dermatologie, la cardiologie par exemples) et dans des domaines qui permettront d'améliorer la qualité des soins.

La poursuite de la politique de prévention doit être encouragée (suicides, conduites addictives...).

Enfin le lancement d'un **programme régional de recherche est souhaité** pour mesurer l'impact de notre environnement quotidien et de ses perturbations (liées aux polluants de tous ordres, OGM, métaux lourds, effets cocktails...) sur la santé humaine (allergies, risques de maladies chroniques et dégénératives...).

### 2.2.3 La culture et le sport pour favoriser l'inclusion sociale

#### *Culture et patrimoine*

Les Pays de la Loire bénéficient d'une large programmation d'événementiels porteurs d'attractivité et de sens appuyée sur une grande diversité d'offre culturelle. L'enjeu est d'assurer un maillage des équipements culturels structurants qui irrigue tous les territoires, même reculés, en s'appuyant sur une stratégie de médiation visant en priorité les publics et les territoires les plus éloignés. Dans ce cadre, les structures et les projets qui permettent la synergie entre la culture, le tourisme et le patrimoine doivent être confortés.

Une des priorités à venir réside dans **la structuration d'un grand pôle du livre (papier et numérique), de la lecture et de la littérature** autour de la mise en réseau des structures (Pôle Livre au Mans, Maison Julien Gracq à Saint-Florent-le-Vieil, Maison Gueffier à La-Roche-sur-Yon), incluant le soutien à la micro-édition.

A partir de l'inventaire de l'état sanitaire du patrimoine ligérien, il est impératif de finaliser **un plan régional de préservation du patrimoine** afin d'engager les opérations de protection et de restauration nécessaires.

Les Pays de la Loire disposent d'un grand nombre de collections et de musées, souvent soutenus par de petites collectivités aux moyens limités. Face au risque de voir ces collections menacées, il est essentiel d'engager une réflexion autour d'un **Plan régional en direction des musées**, afin de réaliser un état des lieux des sites les plus menacés et mettre en place un plan d'actions pour les protéger et les valoriser.

Au regard de l'évolution réglementaire et des nouvelles compétences des Collectivités territoriales en matière d'archéologie préventive et de fouilles, les **Centres de Conservation et d'études archéologiques** ont pour mission d'accueillir les chercheurs ainsi que les scolaires et sont étroitement reliés aux musées en matière de mise en valeur. Ils doivent également jouer un rôle dans la recherche, la formation des jeunes archéologues et l'accueil des doctorants. L'Etat doit participer à l'implantation de ces centres en Pays de la Loire avec le soutien de la Région.

#### *L'Abbaye Royale de Fontevraud*

L'Abbaye Royale de Fontevraud constitue un équipement majeur pour son territoire de proximité, en décrochage, pour l'attractivité et le dynamisme régional mais aussi pour l'histoire et le patrimoine national, voire mondial. A cet égard, en concertation avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire doit pouvoir **disposer rapidement de la pleine maîtrise sur l'ensemble du site**.

Il est impératif de **poursuivre les travaux de protection et de préservation** de ce patrimoine national sans défaillance des partenaires. Afin d'assurer le désenclavement d'un territoire en difficultés et la connexion aux territoires voisins, des investissements devront également être engagés pour permettre l'accessibilité du site.

L'Abbaye de Fontevraud doit constituer en tant que tel un projet stratégique pour les Pays de la Loire en s'appuyant sur les propositions esquissées par le Conseil régional, en particulier :

- ✓ **La constitution d'un pôle universitaire** autour de la recherche, de l'innovation et du patrimoine qui s'appuie sur les nouvelles technologies et s'inscrit dans une démarche de restitution, à inscrire à la future programmation des fonds européens ;
- ✓ La création d'un lieu de témoignage et de mémoire en lien avec le service de l'Inventaire ;
- ✓ L'accueil des publics (hébergement et restauration) dans leur diversité (séminaires, familles, jeunes...).

### **Le sport**

Les Pays de la Loire sont une région traditionnellement sportive mais qui n'échappe pas aux mutations en cours dans ce secteur. Ces évolutions peuvent avoir à terme un impact sur le rôle et la place du sport dans la société mais aussi sur l'emploi sportif et le bénévolat. A cela s'ajoute un contexte particulier de crise économique et social et de restriction des ressources financières des collectivités.

Il apparaît essentiel de **conforter le CREPS comme centre de ressources, de recherche et d'innovation dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire** en région. Il constitue un équipement indispensable au bon fonctionnement de la vie sportive, à la pérennisation des activités et à la formation des bénévoles et cadres associatifs.

Les Pays de la Loire doivent également s'ouvrir aux nouvelles attentes et pratiques par **la mise en place de formations interdisciplinaires** et pour l'accompagnement des pratiques de type sport/santé. Sur ces questions, des expérimentations sont à conduire en région.

Par ailleurs, la Région doit poursuivre son engagement pour la mise en œuvre d'un Plan régional des équipements sportifs structurants et l'accompagnement des acteurs sportifs et des collectivités dans la prise en compte des exigences environnementales et de lutte contre le changement climatique.

### **2.2.4 L'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport pour tous**

Au-delà du maillage territorial, la question de l'accessibilité aux vacances, aux loisirs ainsi qu'à l'offre culturelle et sportive doit s'inscrire dans une logique d'inclusion sociale. Dans un contexte de crise durable une politique permettant l'accès de tous à ces pratiques constitue une priorité. Sur le modèle d'Artipass, il apparaît essentiel de soutenir le développement d'une politique en direction des salariés des TPE et PME en lien avec les organisations patronales et les branches professionnelles, pour permettre aux actifs de l'artisanat (chefs d'entreprise, salariés et apprentis) de bénéficier des mêmes avantages qu'une grande entreprise.

Comme cela a déjà été initié par la Région avec le soutien au tourisme social, la démarche doit se poursuivre pour développer l'accueil des publics les plus éloignés et démunis dans une logique de tourisme de proximité.

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

La formation des professionnels et des bénévoles dans l'accompagnement de tous les publics, notamment ceux en insertion ou en situation de handicap, est essentielle à la structuration du monde sportif. Des expérimentations peuvent être conduites dans ce domaine en région. Relevant d'une initiative conjointe CROS-Région, le Club paralympique ligérien, soutenu par des partenaires publics et privés, constitue une innovation en matière d'accessibilité et de gouvernance. Afin de poursuivre cette dynamique, un soutien aux clubs et collectivités doit être envisagé pour leur permettre de disposer de matériels et de moyens (notamment humains) adaptés en vue d'accueillir toute personne en situation de handicap.

### **2.2.5 Favoriser l'accès et la réussite éducative**

#### ***Agir pour réduire le nombre de 16-24 ans sans diplôme***

Le nombre de jeunes de 16-25 ans sans diplôme est à réduire fortement même s'il est en-dessous de la moyenne nationale.

Le décrochage scolaire résulte d'une réalité sociale complexe représentant un ensemble de facteurs dépassant le cadre scolaire lui-même. Les difficultés familiales et socioculturelles se cumulent avec d'autres causes aggravantes : des méthodes d'enseignement et d'évaluation qui rebutent, et l'orientation sanction.

Il est nécessaire de mieux repérer les jeunes potentiellement décrocheurs et d'améliorer les réponses à apporter à la situation. L'objectif est de passer de la remédiation à la prévention. Il faut agir sur l'enseignement primaire et le collège, en amont du processus de décrochage. Aucun jeune ne doit quitter le système scolaire sans maîtriser les compétences clés.

Pour que chacun puisse maîtriser son parcours d'éducation et de formation, il faut continuer à enrichir les dispositifs d'orientation en renforçant la connaissance du monde du travail par des méthodes d'autant plus inventives qu'elles s'adressent à des publics dont l'environnement est très éloigné de l'emploi.

Enfin pour tous ceux qui ont quitté la formation initiale sans diplôme, tous les dispositifs de remédiation (dont l'Ecole de la deuxième chance) sont à promouvoir.

Dans tous les cas, il faut développer l'hébergement polyvalent ("internat"), qui permet à de nombreux jeunes d'avoir un cadre d'étude plus stabilisé que dans leur environnement personnel soit d'accéder à des formations de leur choix mais éloignées de leur domicile familial.

#### ***Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur***

La région compte un taux de diplômés universitaires des 20-24 ans insuffisant, inférieur à celui de la France métropolitaine. Le poids du baccalauréat professionnel joue un rôle déterminant dans cette situation ligérienne et questionne autant l'enseignement secondaire que l'enseignement supérieur dans leurs méthodes d'orientation et de sélection.

En ce qui concerne la rénovation pédagogique, le renforcement de l'accompagnement des étudiants, le soutien à des expérimentations de formations plus inductives et la mutualisation d'initiatives sur la formation pédagogique des enseignants du supérieur doivent permettre d'améliorer la réussite des jeunes les plus éloignés de l'enseignement supérieur et à fortiori de tous.

Pour améliorer les taux de succès dans l'enseignement supérieur, il faut aussi étudier simultanément la réussite universitaire selon les PCS (Professions et catégories socio-professionnelles) et les conditions effectives de vie des étudiants. Une telle étude permettra ensuite de cibler au mieux les politiques de soutien aux jeunes étudiants ligériens qui connaissent de réelles difficultés matérielles.

## 2.2.6 Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

### *Biodiversité : "Mieux exploiter pour mieux protéger"*

Les Pays de la Loire sont reconnus pour la qualité de leur cadre de vie et ont la chance de disposer d'atouts naturels et paysagers diversifiés et préservés.

La région est marquée par :

- ✓ Des caractéristiques naturelles qui se prêtent à une exploitation humaine diversifiée et présente sur tout le territoire ;
- ✓ Des typologies d'espaces naturels résultant, pour une large part, de la main de l'Homme ;
- ✓ Un mariage jusqu'à présent plutôt réussi entre dynamisme économique et qualité de vie liée aux espaces naturels ;
- ✓ Des équilibres naturels relativement mieux préservés que dans la plupart des autres régions françaises comparables, mais qui restent nettement perfectibles ;
- ✓ Mais aussi de graves menaces sur la ressource en eau dans le contexte du réchauffement climatique.

La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité en Pays de la Loire sont des enjeux pour assurer le développement durable du territoire régional. Cela passe par :

- ✓ La protection des espaces naturels : le soutien aux démarches de définition et de préservation des trames vertes et bleues sur tous les territoires doit constituer une priorité.
- ✓ La valorisation du patrimoine naturel nécessite l'ouverture des espaces fragiles par des formes de médiation et d'éducation positives sans impact pour l'environnement.

### *Permettre à tous les territoires d'avoir accès à l'eau potable*

La disponibilité de l'eau et notre capacité à économiser les ressources détermineront l'aménagement et le développement des territoires de demain.

**L'eau doit être protégée** en tant que ressource de première nécessité et d'utilité publique. Nous devons nous inscrire dans une démarche collective de reconquête de la qualité des ressources en eau en Pays de la Loire en poursuivant la lutte contre toutes les formes de pollutions diffuses (pesticides, nitrates, phosphore...).

Des plans d'actions de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau doivent être mis en place et maintenus sur tous les captages Grenelle et les captages reconnus comme stratégiques par les collectivités.

**La diversité des prises d'eau** permet de sécuriser les approvisionnements en permettant des transferts, parfois des mélanges, et des prises d'eau de secours en cas de pollution. Elle passe par :

- ✓ Le maintien en service de tous les captages reconnus comme stratégiques et l'arrêt des abandons de captages pour le maintien de notre capital,
- ✓ La réduction de la dépendance à la Loire,
- ✓ Le développement des interconnexions pour permettre un approvisionnement des zones "sensibles".

Des défis sont à relever dans les prochaines années pour **optimiser la gouvernance locale de l'eau** et rendre le meilleur service à l'utilisateur.

La gestion de l'eau nécessite des moyens humains et techniques adéquats pour gérer des ressources localisées. Afin d'allier efficacité et proximité, des ajustements sont à envisager pour inciter au regroupement des syndicats et permettre ainsi la mutualisation des ressources, des moyens et le renforcement des compétences.

### *Un programme d'action pour la Loire*

La Région a affirmé à diverses reprises sa volonté de contribuer au déploiement d'une vision globale et partagée des enjeux et des priorités autour du fleuve et initié un processus de concertation des acteurs investis dans ce domaine en vue d'élaborer un projet régional comportant un programme d'actions pour la Loire et son estuaire à l'horizon 2020.

La Région a, dans cette perspective, sollicité du Ceser un avis et une contribution sur « l'extension des principes du Plan de gestion du Val de Loire en aval de Chalonnes ».

Approuvant dans cet avis la perspective d'un tel projet régional concernant la Loire – co-construit et ayant la Région pour chef de file – le Ceser s'est aussi penché sur les moyens à mettre en œuvre, en notant que cette extension du plan de gestion pourrait constituer un élément du contrat Etat-Région et/ou s'insérer dans une nouvelle phase du Plan Loire Grandeur Nature.

Il s'agit de façon plus générale d'intégrer le fleuve, figurant déjà au Programme opérationnel pluri-annuel FEDER et au contrat de projets interrégional Etat-Région, et les actions le concernant à l'ensemble des politiques sectorielles et territoriales, afin d'inscrire la Loire en aval de Chalonnes comme élément vivant, multiple, du patrimoine et du développement ligériens, facteur de richesses pour ses habitants.

### *S'adapter aux risques*

Les Pays de la Loire sont soumis à des menaces naturelles du fait notamment de l'érosion et des risques d'inondation ou de submersion qui pourront à terme se renforcer avec les changements climatiques. Afin de prévenir les conséquences de ces phénomènes, il convient de conforter les politiques de prévention et de sécurisation des entreprises, de l'habitat et de toute autre activité face aux risques naturels.

### 3 LA MISE EN ŒUVRE : POUR DES OUTILS 2014-2020 PERFORMANTS ET ADAPTES AUX PROJETS ET TERRITOIRES (METHODOLOGIE)

#### 3.1 UNE DIMENSION INTERREGIONALE A INTEGRER

Face à l'ampleur des besoins, les seuls financements prévus dans le cadre de ces politiques contractuelles avec l'Etat et l'Europe ne suffiront pas. Certains projets évoqués dans la présente contribution par leur nature, ne peuvent d'ailleurs être portés par la seule région des Pays de la Loire, certaines grandes infrastructures notamment ne peuvent être exécutées qu'au niveau européen ou national, d'autres dans un cadre interrégional lorsqu'elles intéressent plusieurs régions. A ce titre, le CESER pense que la dimension interrégionale (à géométrie variable en fonction des projets) doit être prise en compte et qu'une contractualisation pour la période 2014-2020 trouverait tout son sens.

##### 3.1.1 Faire de l'enseignement supérieur, une priorité interrégionale

*Concrétiser un axe interrégional Pays de la Loire-Bretagne pour l'enseignement supérieur.*

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, pour une politique interrégionale à moyen et long termes, la Région des Pays de la Loire et la Région Bretagne devraient provoquer une concertation avec les diverses collectivités impliquées dans ce domaine déterminant pour leur développement économique. La Région des Pays de la Loire devrait y défendre un projet « Bretagne Pays de la Loire » articulé sur les universités de plein droit (Angers, Brest, Le Mans, Lorient-Vannes, Nantes, Rennes) dans lequel l'axe Nantes-Rennes (ou Nantes-Brest pour certaines disciplines), doit jouer un rôle moteur.

##### 3.1.2 Les actions interrégionales à mener

Par ailleurs, les CESER de l'Atlantique ont réalisé plusieurs études et rappellent l'importance de mener dans la compétition européenne des actions interrégionales.

Le projet de **coopération en faveur d'un nautisme durable** et la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique mérite d'être encouragé et soutenu : pérennisation de l'activité industrielle et de l'emploi en favorisant le développement de « spécialités » telles que l'éco-conception, les composites, le refit, la déconstruction en créant un cluster maritime, en en menant des actions en faveur de la formation, en encourageant les alternatives à la saturation portuaire.

Deux axes méritent d'être soutenus plus particulièrement : l'innovation autour de l'éco-conception ainsi que le renforcement de la coopération pour soutenir la structuration et le développement des PME/TPE du secteur.

Quant à la **filière ostréicole**, elle doit faire face à de nombreux défis, aggravés depuis 2008 par un phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses, il convient de préserver cette activité avec le soutien du futur Fond Européen pour les Affaires maritimes et la Pêche. Il en va de même de la Pêche, filière d'activité essentielle pour les régions de la façade atlantique qu'il convient de soutenir, tant en ce qui concerne les emplois qu'elle génère que la flotte ou les infrastructures (ports et criées ...) dont elle a besoin pour se maintenir. La Politique Maritime Intégrée de l'Europe doit prendre ce secteur en compte et ne pas limiter son action à la seule reconversion des professionnels.

La gestion du littoral de la façade Atlantique pour laquelle les CESER consacrent un nouveau rapport est une autre préoccupation commune à toutes les régions de l'Ouest : protection des milieux, ouvrage de défense contre les submersions marines, prévention des risques.

Quant à la **Loire, trait d'union entre les Pays de la Loire et la région Centre** ainsi que les autres régions en amont du fleuve, la reconduction d'un **plan interrégional** paraîtrait légitime.



### **3.2 LA METHODOLOGIE DE PROGRAMMATION**

D'une manière générale, le CESER estime- il le redit souvent- qu'il est nécessaire de tirer les leçons du passé ; le bon degré d'avancement du CPER actuel ( sous réserve d'une fin de contrat qui poursuive cet élan) démontre que la phase préparatoire d'un tel contrat est considérablement importante, elle requiert réflexion, méthode et rigueur dans le choix des projets et des programmes à soutenir, leur urgence, leur degré de préparation et leur chance d'être réalisées dans les délais de la programmation sont des critères à prendre en compte ; en annonçant doré et déjà le lancement de plusieurs études ( CEAEA, plateforme de valorisation des microalgues, transferts d'établissements dans l'Ile de Nantes), la Région répond à ces exigences. Par ailleurs, une révision à mi-parcours est une excellente chose dans la mesure où elle permet les ajustements inévitables dans une durée de sept années. Certains projets n'ont pu voir le jour, s'ils sont jugés prioritaires et prêts à démarrer dès 2014, il faudra les retenir.

#### **3.2.1 Le volume financier du CPER Pays de la Loire**

Les Pays de la Loire font traditionnellement l'objet d'une faible contractualisation : ils se situent au 9<sup>e</sup> rang en termes de volume financiers mobilisé dans le cadre des CPER (hors avenants), un alignement du volume financier du CPER ligérien sur des régions comparables paraîtrait légitime.

#### **3.2.2 Le parallélisme CPER/ Fonds Européens ?**

Si le parallélisme du CPER avec le Programme Opérationnel FEDER pour la période 2007-2013 a été satisfaisant, compte-tenu de la concentration des objectifs voulue par l'Union Européenne qui s'impose aux régions développées, ne faut-il pas dégager une part significative du prochain contrat pour financer des politiques qui ne seront plus éligibles au titre des fonds européens ? Comme cela a d'ailleurs été pratiqué par exemple dans le domaine des infrastructures d'enseignement supérieur pour la période 2007-2013.

#### **3.2.3 Le rôle des collectivités locales**

Le Contrat signé entre l'Etat et la Région doit aussi prendre en compte, comme les programmes européens, les besoins des collectivités locales qui assument la maîtrise d'ouvrage des équipements locaux et de l'action publique et aussi prendre appui sur les contributions des départements et des principales agglomérations à la consultation sur le diagnostic territorial.

### **3.3 LA PROGRAMMATION FONDS EUROPEENS (FONGIBILITE, PLURIANNUALITE... INGENIERIE EN AMONT...)**

Quant aux fonds européens, même si les Pays de la Loire figurent parmi les bons élèves, présentent des taux d'exécution très inégaux selon les fonds et/ou les objectifs, le couperet du dégageant d'office tombera sans doute, c'est d'autant plus regrettable en ces temps de raréfaction des ressources. La construction des fonds, le manque de fongibilité entre les objectifs ont rendu difficile le principe même d'une révision qui n'a pu être qu'à la marge. Il est à souhaiter qu'une meilleure flexibilité et qu'une approche multi fonds puisse permettre plus de souplesse. De même que le CESER redit son souhait exprimé fortement par les porteurs de projets de voir enfin une simplification des procédures de même que, s'il juge indispensables les contrôles, il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent éviter l'excès et être en rapport avec le volume financier en jeu.

### **3.4 LA NATURE DES PROJETS A INSCRIRE : FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

Le CPER 2007-2013 privilégiait l'investissement, la Région et les collectivités dans certains domaines ont beaucoup investi. D'importants investissements restent à réaliser en matière d'infrastructures de transport et de TIC, mais au-delà, les besoins ressentis aujourd'hui portent sur des programmes d'action, c'est d'ailleurs ce qu'il ressort des réflexions du CESER telles qu'elles apparaissent dans ce document.

**ANNEXE / LES TRAVAUX RECENTS ET EN COURS PAR GRANDES THÉMATIQUES**

(Hors vœux, avis budgétaires, bilans CPER et débats annuels de conjoncture)

**Transports-Energies-Télécommunications**

- ✓ Les défis énergétiques des Pays de la Loire à 2020 (en cours)
- ✓ Mobilités des Ligériens, construire les parcours multimodaux (2011)
- ✓ Les franchissements de Loire (2010)
- ✓ Les relations ferroviaires Ouest-Est (2010)
- ✓ Les ressources maritimes : assurer une stratégie de port intermédiaire (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)
- ✓ Le désenclavement routier et ferroviaire de la Mayenne (2008)

**Economie-Emploi**

- ✓ Les industries agro-alimentaires (en cours)
- ✓ Les ressorts du dynamisme de l'économie sociale et solidaire dans la région des Pays de la Loire : l'exemple des services de proximité (2012)
- ✓ Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ? (CESER de l'Atlantique 2012)
- ✓ L'innovation, notamment technologique, comme élément de résistance des PME face à la crise (2012)
- ✓ Quelles conditions de réussite pour une sous-traitance industrielle régionale pérenne ? (2011)
- ✓ Les circuits courts alimentaires : une démarche éco-citoyenne ? (2010)
- ✓ Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique (CESR de l'Atlantique 2010)
- ✓ Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable (CESR de l'Atlantique 2009)
- ✓ Petites et moyennes entreprises : pour une dynamique gagnante (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)

**Santé-Social**

- ✓ Démographie et qualité du cadre de vie (en cours)
- ✓ La dépendance (2011)
- ✓ Le schéma régional formations santé social et territoires (2011)
- ✓ Le changement de gouvernance en matière de santé et la mise en place de l'Agence Régionale de Santé : quelles conséquences pour les Ligériens ? (2010)
- ✓ Les ressources de cohésion sociale : aller au-devant des plus démunis (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)

**Culture-Tourisme-Sport**

- ✓ Le tourisme en Pays de la Loire (en cours)
- ✓ Le sport, vecteur de lien social et rôle éducatif (2012)
- ✓ Abbaye royale de Fontevraud : faire vivre et rayonner un site patrimonial d'exception (2011)
- ✓ La complémentarité public-privé au service de la culture et du sport (2010)

**Education-Formation-Université-Recherche**

- ✓ L'enseignement supérieur dans les Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ? (2012)
- ✓ Quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ? (2011)
- ✓ Les conditions d'une bonne déclinaison régionale du service public d'orientation tout au long de la vie (2011)
- ✓ L'information sur les métiers et la formation (2011)
- ✓ La formation professionnelle dans les petites entreprises : les effets du plan anti-crise et les enseignements à en tirer (2010)
- ✓ Les ressources humaines : « mettre le paquet » sur les compétences (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)

**Aménagement du territoire-Environnement**

- ✓ Aménagement du territoire et politiques foncières en Pays de la Loire et sur le littoral Atlantique (CESER des Pays de la Loire + CESER de l'Atlantique) (en cours)
- ✓ Le service public de l'eau en Pays de la Loire, développement territorial et enjeu environnemental (2012)
- ✓ Les modalités d'extension des principes du plan de gestion Val de Loire UNESCO en aval de Chalonnes-sur-Loire (2012)
- ✓ Les ressources des territoires : Gagner le pari du maillage métropole - villes moyennes - territoires ruraux (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)
- ✓ Les ressources de la biodiversité : mieux exploiter pour mieux protéger (Quelles ressources pour quel progrès ? 2009)
- ✓ Activités industrielles et équilibre écologique de l'Estuaire : quelle ligne de conduite pour la Région ? (2009)
- ✓ L'attraction de l'Est des Pays de la Loire vers d'autres régions : risque de fragilisation ou bénéfice de l'ouverture ? (2009)